
Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-02

Séance du **25 MARS 2021**

Objet : autorisation donnée à la présidente de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension des installations de communications électroniques existantes, propriété du SDE76, en vue de l'adduction de nouvelles parcelles entre Orange et le SDE76

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
	S	Karine	LEMOINE		
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-02

Objet : autorisation donnée à la présidente de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension des installations de communications électroniques existantes, propriété du SDE76, en vue de l'adduction de nouvelles parcelles entre Orange et le SDE76

VU :

- les dispositions de l'article L2224-35 du CGCT,
- l'article 2, activités communes, des statuts du SDE76, visé par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 qui vise l'article L2224-35,
- l'accord national du 30 janvier 2012 entre la FNCCR, l'AMF et Orange, portant sur la propriété des installations de communications électroniques et sur l'effacement coordonné des réseaux aériens sur supports communs,
- la convention qui en découle entre Orange et le SDE76, du 19 mars 2013,

CONSIDÉRANT :

- Que dans le cadre de l'article L2224-35 du CGCT, le SDE76 et Orange ont signé le 19 mars 2013 une convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et les réseaux aérien de distribution publique d'électricité établis sur les supports communs.
- Que dans le cadre de cette convention, le SDE76 est amené à être propriétaire d'infrastructures de Génie Civil permettant d'accueillir les équipements de communications électroniques d'Orange. Ainsi, postérieurement aux opérations d'enfouissement, le SDE76 est dans l'obligation de réaliser des extensions de son génie civil afin de répondre aux demandes de raccordement consécutives au dépôt de nouveaux permis de construire.
- Qu'à ce titre, il appartient au SDE76 de définir les objectifs, le budget, de veiller à la bonne réalisation des travaux de raccordement. Dans ce contexte, le SDE76 et Orange se sont rapprochés pour convenir du traitement des demandes de raccordement au réseau de communications électroniques propriété du SDE76 permettant d'offrir un traitement uniforme sur le territoire de la concession que la demande de branchement s'effectue sur un génie civil SDE76 ou un génie civil Orange.

PROPOSITION :

Il est donné lecture du projet de convention entre Orange et le SDE76 et il est proposé

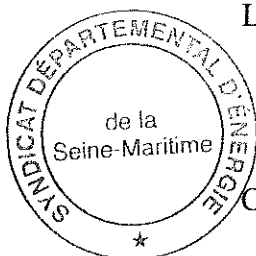
- d'autoriser la présidente à signer la convention avec Orange.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la présidente à signer la convention avec Orange.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU - PATRY.